COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 28 mai 2010 (convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max. M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, MIle EL M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme LAURENT Wanda, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MOULINIER Maxime, M. MOGA Alain, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M.JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45

M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10

M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20

M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25

M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00 Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean

M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel

M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard

M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique

Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte

M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique

MIIe COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00 Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis

Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45

M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques

M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck

M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 28 mai 2010

POLE OPERATIONNEL

Direction Grands Travaux

N° 2010/0261

Lormont - Rue des Cavailles - Eclairage public - Participation Financière - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La requalification de la rue des Cavailles dans sa section comprise entre entre les giratoires Libération et Carnot sur la Commune de Lormont, nécessite un aménagement complet de l'espace public que la Communauté urbaine envisage de réaliser prochainement. L'exécution simultanée des travaux d'éclairage public est justifiée pour obtenir une unité de conception, un traitement homogène en terme esthétique et technique à l'échelle de l'agglomération.

La commune de Lormont a sollicité notre établissement :

- √ pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux incluant l'éclairage public et/ou les espaces verts et/ou le mobilier urbain, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi MOP.
- ✓ pour obtenir un fonds de concours forfaitaire basé sur le nombre de candélabres et/ou consoles figurant dans le projet.

En application des dispositions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n°0353/2005 du 27 mai 2005, notre Etablissement public a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux de la rue des Cavailles au titre des dispositions de l'article 2 II de la loi MOP, et le versement d'un fonds de concours au titre des dispositions de l'article 5215-26 du C.G.C.T. de la loi n°2004-809 du 13 août 2004.

Le montant total des travaux d'éclairage à mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération est évalué à : 90 770,00 € TTC

La Communauté Urbaine préfinancera la mise en place des gaines, massifs de fondation, cablettes de l'éclairage public, passage des câbles et branchements (tranchée, démolition de la partie dure, gaine diamètre 75, câblette 25, grillage avertisseur, sable de protection), socles et candélabres qui seront à la charge de la commune déduction faite d'un fonds de concours forfaitaire de 26 117,97 €

La Commune sera ainsi redevable envers la Communauté de 64 652,03 € (soit 90 770 € - 26 117,97 €)

Le montant à la charge de la commune pourra varier du fait du coût réel des travaux dont le montant exact sera confirmé lors de l'établissement du décompte général.

Conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T. et au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées, le montant du fonds de concours pourra également être ajusté car il ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 5215-26 du CGCT, modifiées par la loi n°2004-809 du 13 août 2004

Vu les décisions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n° 2005/0353 du 27 mai 2005

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE:

La requalification de la rue des Cavailles nécessite un aménagement complet dont l'exécution simultanée des travaux d'éclairage public, afin d'obtenir une unité de conception, un traitement homogène en terme esthétique et technique, à l'échelle de l'agglomération.

En application de la délibération de 2005 ci-dessus visée, notre établissement public accepte de verser un fonds de concours

DECIDE QUE:

ARTICLE 1:

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée fixant les modalités financières de versement du fonds de concours à la commune dans le cadre de la requalification de la rue des Cavailles

ARTICLE 2:

Le financement est assuré au titre du Budget Principal Chapitre 458 - Compte 458 - Fonction 01 - CRB O400 - Programme VJA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 JUIN 2010

PUBLIÉ LE: 10 JUIN 2010

M. ALAIN DAVID